

« POUR LES AVEUGLES

PAR LES AVEUGLES »

BULLETIN MENSUEL
de
**L'UNION DES AVEUGLES
DE GUERRE**
et
**Journal des Soldats Blessés
aux Yeux**



SOMMAIRE

Convocations. — Assemblée générale du 12 décembre. — Élections du 12 décembre. — Solidarité. — Les questions du bulletin de vote : Cotisations ; Qui devons-nous accepter comme membres titulaires ; Pour nos camarades qui ne sont pas aveugles complets. — Conseils pratiques : Extrait de " *L'Ami* ".

Notes et Informations

Notre guide en chemin de fer. — La carte du métro. — Légion d'Honneur. — Arrérages après décès. — Pour les aveugles d'avant-guerre. — Pour les réformés temporaires. — A quel moment la réforme devient-elle définitive. — Pour nos camarades de Seine-et-Marne et du Loiret. — Extrait du Rapport de l'Académie Française.

Chronique de « l'U. A. G. »

Entre nous. — Procès-verbaux des Conseils d'administration du 6 novembre, 11 et 18 décembre 1920. — Notes. — Lettres de camarades. — Listes des aveugles de guerre par départements (*suite*).

Administration :

au Siège de l'U. A. G., 38, rue du Mont-Thabor, PARIS (1^{er})

TÉLÉPH. : Central 44-88

8 P
604

604

COMITÉ DE PATRONAGE

M. le général MAUNOURY, président;
M. BRIEUX, de l'Académie Française, président honoraire de l'« U. A. G. »;
M. le général BALFOURIÉ, président de l'Association Valentin Haüy;
M. BARTHOU, député, ancien président du Conseil;
M. BORRÉL, député, ancien sous-secrétaire d'Etat;
Mme Marthe BRANDÈS, présidente de l'Abri du Soldat Aveugle;
M. BRISAC, préfet;
M. J. RIGDELY CARTER, secrétaire général du Comité Franco-Américain pour les aveugles de guerre;
M. Paul DE CASSAGNAC, député;
M. Maurice DONNAY, de l'Académie Française, président de « Pour le Foyer du Soldat Aveugle »;
M. DUCO, médecin-inspecteur;
M. le colonel FABRY, député;
M. FRIBOURG, député;
Miss Alice GETTY, directrice-fondatrice de l'imprimerie pour les aveugles de guerre « La Roue »;
M. Justin GODART, ancien sous-secrétaire d'Etat au service de santé, député de Lyon;
M. le comte de GRAMMONT, président de l'« Aide aux Soldats Aveugles »;
Miss GRASS HARPER, représentante de la Croix-Rouge américaine;
Miss WINIFRED HOLT, présidente du Comité Franco-Américain pour les aveugles de guerre;
Mme Léopold KAHN, présidente, fondatrice de l'Ecole de massage des soldats aveugles;
Mme Géo KESSLER, présidente du « Permanent Blind Relief War Fund incorporated »;
M. KRUC;
Mme LEGRAND, vice-présidente de la Familiale.
M. LUGOL, député;
M. le général de MAUD'HUY, député;
M. E. MEYER, conseiller d'Etat;
M. le docteur MORAX, président de la Société « Les Ateliers d'Aveugles »;
M. Henry PARÉ, député;
M. Pierre RAMEIL, député.
M^r HENRI-ROBERT, ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats;
M. VALLON, secrétaire général de l'Office National des mutilés et réformés;
M. VALLERY-RADOT, président de la Société « Les Amis des Soldats Aveugles »;
M. Constant VERLOT, député, président de la Conférence des Œuvres d'Aveugles;
M. le Professeur WALTHER, membre de l'Académie de médecine.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : GOUBIN.
Vice-Présidents : Roy Georges, GÜBEFIN, BOIS.
Secrétaire général : BERTRAND.
Membres : ALBERT, AMAR, ANTOINE, ARNAULT, AUBIN, BARDOUX, BOUDANT, BOURGUIGNON, CONAN, DELAGE, DUFURC, ECAL, IZAAC, LAFFARGUE, LAGARDE, LALLEMANT, LELOUP, NOIREAUX, ROY René, SIGAULL, TONDOURI, WEBBER.

CONVOCATION

L'ordre du jour de la dernière Assemblée générale du 12 décembre n'ayant pas été épuisé, le nouveau Conseil d'administration convoque à nouveau l'Assemblée des membres de l'Union pour le 13 février à 14 h. 30, dans la salle Descartes, à la Sorbonne.

Entrée obligatoire : 17, rue de la Sorbonne.

Moyens de communication : Métro Odéon ; autobus : Porte-Champerret-Place Médicis ; tramways : Montrouge-Gare de l'Est.

Cet avis tient lieu de convocation.

Assemblée Générale du 12 Décembre

Le nouveau Conseil prie tous les membres de l'Union de prendre acte qu'il est régulièrement constitué, puisque les administrateurs ont été élus par voie de bulletin de vote, aussi bien à Paris qu'en province.

Les camarades pourront se faire lire plus loin le détail de cette élection.

Ils apprendront de même par la lecture du procès-verbal du Conseil du 18 décembre qu'un bureau régulièrement mandaté pour un an a été élu.

C'est ce bureau qui, aujourd'hui, va donner des explications nécessaires sur ce que fut la séance du 12 décembre 1920.

Dès l'ouverture de la séance, le président en fonction a été pris personnellement à parti par quelques membres de l'Union. Les interruptions se succédèrent avec violence et la séance devint bien vite très mouvementée, disons même orageuse. Le président et son bureau firent tous leurs efforts pour que l'ordre du jour soit suivi. Le rapport annuel a été lu. Il fut l'objet de critiques que l'on peut résumer à trois :

1° Le président a été pris à parti par un certain nombre de membres qui lui reprochaient certaines paroles prononcées par lui, soit à la réunion parisienne du mois de mai, soit au siège social.

2° L'ancien Conseil était critiqué par un certain nombre de membres qui prétendaient que le rapport était « faux », en ce qui concerne

l'action de l' « U. A. G. », pour obtenir le relèvement des pensions à un minimum de 6.000 francs.

3° Le camarade Masselier, rayé des membres de l'Union par l'avant-dernier Conseil, en 1919, a pris la parole au sujet du rapport annuel, s'obstinant à présenter son cas personnel alors que les détails relatifs à cette affaire n'auraient dû venir qu'en fin de séance, avec les autres questions diverses.

Malgré le tumulte grandissant qui empêchait chacun de s'expliquer avec calme, l'ancien bureau arriva à faire lire le rapport financier et le rapport des commissaires des comptes, mais il fut impossible, en toute équité, de juger par combien de voix ce rapport était adopté ou rejeté.

Le résultat des élections fut lu à haute voix, mais beaucoup de membres de l'Union, renonçant à comprendre les nombreux orateurs qui parlaient en même temps, quittèrent la salle. Fait très regrettable : plusieurs voix de femmes, disons mieux, plusieurs cris de femmes, se sont fait entendre. Nous ne blâmons que celles-là, et nous félicitons celles qui se trouvaient dans la salle et qui, par leur attitude correcte et digne, ont démontré qu'elles respectaient la liberté des aveugles de guerre.

Quoi qu'il en soit, devant l'impossibilité absolue qu'il y avait de se faire entendre, le président a suspendu la séance.

C'est cette séance que le nouveau Conseil d'administration vous invite à continuer. Et pour donner le temps aux camarades de province d'être mis au courant des faits, il a été décidé de ne convoquer la nouvelle Assemblée que pour le 13 février.

Ajoutons maintenant quelques mots sur les trois critiques principales formulées :

1° Le commandant Sallerin ayant envoyé le jour même sa démission, les critiques personnelles dirigées contre lui, tombent d'elles-mêmes et il n'y a plus lieu d'en parler.

2° Parmi les membres qui protestent contre l'inaction de l'ancien Conseil au sujet du relèvement à 6.000, quelques-uns ont été élus par vous tous au nouveau Conseil. Dans une séance tenue le 24 décembre, il leur a été donné des renseignements avec noms et dates précises qui prouvent la vérité, et la vérité est la suivante :

Sous la pression de nombreux camarades de Paris et de province, l'ancien secrétaire général, dès fin janvier 1920, avait commencé des démarches pour obtenir le relèvement des pensions, sans toutefois s'arrêter à un chiffre précis ; mais, dès le 13 mars 1920, le Conseil d'administration a adopté le chiffre de 6.000 francs, minimum pour chaque aveugle de guerre et, à partir de ce moment, l'action de l' « U. A. G. » fut très efficace. Certains camarades, particulièrement ceux de l'école de Reuilly, mal reniés par des paroles de

l'ancien président, ont mené de leur côté une série de démarches auprès du ministre, de sénateurs et de députés.

Après les explications qui ont eu lieu à la séance du Conseil du 24 décembre, il est probable qu'à la prochaine Assemblée, les camarades se mettront tous d'accord pour s'occuper du présent et de l'avenir sans chercher davantage à se disputer sur des faits passés.

Tout aveugle de guerre, actuellement, a un minimum de 6.000 francs, voilà la seule chose qui nous intéresse tous.

3° Le nouveau Conseil a résolu, dans sa séance du 24 décembre, de statuer sur le cas de Masselier avant le 13 février. Il y aura là aussi une solution précise, et si l'aveugle de guerre Masselier désire faire appel à l'Assemblée générale du 13, comme c'est son droit, il core faut-il qu'il se prenne la parole qu'au moment où l'ordre du jour appellera cette question.

Nous comptons sur le bon sens de tous les camarades et sur le bon sens de Masselier lui-même.

Dans toute société, il y a une règle à observer si on veut aboutir à un résultat pratique et raisonnable.

Tous les aveugles de guerre peuvent compter sur l'esprit d'équité et de bonne foi du nouveau Conseil pour que chacun ait le droit d'exprimer librement sa pensée en respectant celle des autres.

C'est un devoir pour tous les camarades de Paris de venir à cette Assemblée du 13 février, et tous ceux qui sont voisins de Paris devront faire un petit effort pour venir.

Nous savons qu'il y a des membres de province assez éloignés qui n'hésiteront pas à le faire. Pour ceux qui sont dans l'impossibilité de venir, nous leur disons qu'ils gardent toute leur confiance en l' « U. A. G. ». Notre Union a été utile à tous jusqu'ici ; elle peut et doit être utile à tous dans l'avenir.

ÉLECTIONS DU 12 DÉCEMBRE 1920

Le vote, admis par correspondance, selon l'article 9 des statuts, a donné les résultats suivants :

1.852 votants, 1.359 suffrages exprimés, 59 bulletins blancs, 234 bulletins nuls.

L'Union avait à ratifier la nomination de quatre membres nommés par le Conseil d'administration au cours de l'exercice 1920.

Sont ratifiés :

MM. Boetzel	1.494 voix
— Arnault	1.420 —
— Gudefin	1.400 —
— Ecal	1.392 —

Election de dix membres. Sont élus les camarades :

Roy (Georges)	1.261	voix
Bertrand	1.109	—
Bois	968	—
Conan	946	—
Leloup	925	—
Noireaux	912	—
Sigault	823	—
Delage	750	—
Bardoux	707	—
Amar	676	—

Viennent ensuite :

Boudant	673	voix
Brusson	585	—
Dubois	556	—
Guilbot	521	—
Sainte-Rose	490	—
Chapouille	484	—
Favret	447	—
Christophe	441	—
Pannetrat	399	—
Vigny	383	—
Derunder	351	—
Bruckmann	311	—
Versini	304	—
Epstein	253	—

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 11 novembre avait à pourvoir au remplacement du camarade Dallet démissionnaire, et il a décidé de prendre comme administrateur nouveau, le quinzième de la liste après les quatorze élus, c'est le camarade Boudant.

Ce choix sera soumis à la ratification de la prochaine Assemblée générale.

Constitution du bureau. — Dans sa séance du 18 décembre, ce nouveau Conseil d'administration a eu à nommer son bureau.

Ont été élus: Président: Goubin; Vice-Présidents: Roy (G.), Gudefin, Bois; Secrétaire général: Bertrand; Trésorier: Boetzel.

SOLIDARITÉ

Que les camarades aient pleine et entière confiance dans l' « U. A. G. »... Je suis certain que le Conseil d'administration nouvellement élu saura prendre des décisions parfaitement raisonnables et utiles

pour le plus grand bien de chacun de nous. Je suis certain que le nouveau bureau élu saura exécuter les décisions du Conseil d'administration et qu'il trouvera le moyen par le Bulletin mensuel et par la correspondance particulière à éclairer tous les membres de l'Union, qu'ils soient à Paris, en province ou aux colonies.

Comme ancien secrétaire général j'ai eu les preuves que notre Union est un acte de volonté admirable. Je sais mieux que personne que les aveugles de guerre se sont groupés pour s'entraider, et si parfois quelques-uns protestent c'est seulement parce qu'ils croient qu'on peut faire encore davantage pour nous et entre nous.

Voulez-vous une preuve décisive de la véritable camaraderie qui nous unit tous ?

Sans nommer personne, car je n'en ai pas le droit, je peux vous affirmer qu'au moment où plusieurs camarades ont touché leur arriéré de pension, ils ont envoyé des sommes parfois importantes à l'Union, disant que c'était pour venir en aide à ceux dont la pension n'était pas liquidée et qui se trouvaient dans une situation fâcheuse. Et parmi ceux qui ont envoyé ces sommes il y en a qui n'ont d'autre fortune que leur pension, augmentée du petit salaire d'appoint que leur procure leur métier.

Avec des faits de ce genre, nous pouvons avoir foi dans l'avenir de notre Union. Le lien moral qui existe entre nous est puissant.

En nous soumettant à la discipline légère de nos statuts, chacun de nous est en réalité plus libre et plus fort.

IZAAC.

Les Amis des Soldats Aveugles

Nous insérons la lettre suivante que nous a adressée le nouveau président des Amis des Soldats Aveugles, la Société que tous nos camarades connaissent bien.

Comme vous le lirez, M. Vallery-Radot, dont l'état de santé ne lui permet plus de conserver les fonctions actives de la présidence, a été nommé président d'honneur.

Nous lui adressons ici nos sentiments de reconnaissance pour le dévouement avec lequel il s'est consacré à la cause des aveugles de guerre, et nous faisons des vœux pour que sa santé se rétablisse promptement.

L' « U. A. G. » sait qu'avec le nouveau président, M. Cottin, les Amis des Soldats Aveugles continueront à être des plus utiles pour nous tous, et particulièrement pour ceux d'entre nous qui tra-

vailent et qui trouvent à cette Société un concours précieux pour l'exercice de leur métier.

L'« U. A. G. » désire vivement collaborer de plus en plus avec les « A. S. A. », pour le plus grand bien de nos adhérents.

Paris, le 17 décembre 1920.

Monsieur et Cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que M. Vallery-Radot, fondateur et président de notre Œuvre depuis l'origine, a décidé de se démettre de ses fonctions de président à raison de son état de santé qui demande des ménagements.

Dans sa séance du 14 décembre 1920 notre Comité a dû, malgré tous les regrets que lui cause cette décision, accepter sa démission, et par acclamation il a nommé M. Vallery-Radot, président d'honneur.

Puis il m'a désigné pour le remplacer comme président de l'Œuvre.

Je m'empresse de vous faire connaître cette nomination, en vous assurant de mon ferme désir de continuer les excellentes relations qui n'ont pas cessé d'exister entre nos Œuvres.

Veillez agréer, Monsieur et Cher Collègue, l'expression de mes sentiments les plus distingués et les plus dévoués.

Le Président : COTTIN.

LES QUESTIONS DU BULLETIN DE VOTE

Les cotisations pour l'année 1920

Par notre bulletin de vote, nous avons posé deux questions concernant les cotisations des membres titulaires ainsi que celles des membres associés.

Le vote a donné, pour les membres titulaires, une majorité de 1.214 voix, en faveur de l'augmentation de cotisations, contre 450 et 117 abstentions.

En conséquence, en 1921, la cotisation annuelle est fixée à cinq francs pour chacun de nos camarades, et le rachat à cinquante francs.

Un certain nombre d'entre vous ont posé une question, afin de savoir la signification du mot rachat.

Racheter sa cotisation, consiste simplement à verser une seule fois dans votre vie une certaine somme qui vous libère de toutes les cotisations à venir que vous êtes obligés de verser annuellement.

Ainsi celui qui à l'avenir paiera 50 francs sera pour toujours membre de l'« U. A. G. ». Bien entendu, ceux qui ont racheté leur cotisation avant le 12 décembre 1920 sont également membres à vie de l'Union et n'ont aucune cotisation supplémentaire à envoyer.

Les cotisations des Membres associés

Par une majorité de 1.379 voix contre 246 et 145 abstentions, les membres de l'Union ont été favorables au relèvement des cotisations des membres associés et le tarif de celles-ci est fixé à quinze francs, le rachat étant de cent cinquante francs.

Nous avons déjà indiqué que ce relèvement des cotisations avait pour but de parer à nos frais généraux que nécessitent l'impression et l'expédition du Bulletin mensuel.

Qui devons-nous accepter comme Membres titulaires

A la première question posée sur notre bulletin de vote, des camarades ont répondu par oui, non, abstention, mais très souvent, ont répondu en quelques lignes résumant leurs idées personnelles.

Toutes les réponses à cette question seront soigneusement étudiées par le nouveau Conseil et les lecteurs du Bulletin seront mis au courant dès que cela leur sera possible.

De même, pour la cinquième question relative à l'organisation des groupements régionaux, tous les membres de l'Union seront mis au courant après étude complète faite par le Conseil d'administration.

Pour nos Camarades qui ne sont pas aveugles complets

La deuxième question posée sur le bulletin de vote, demandait si nous devions désormais refuser comme membres titulaires à l'Union des Aveugles de Guerre ceux qui pour blessure aux yeux avaient légalement une vision supérieure à 1/20.

Par une majorité de 936 voix, contre 719 et 74 abstentions, les membres de l'Union ont décidé de ne conserver comme membres titulaires que ceux de nos camarades qui sont totalement aveugles ou qui n'ont pas une vision inférieure à 1/20.

Nous ne pourrions donc pas renouveler l'inscription de ceux d'entre vous qui ont le précieux bonheur de posséder un certain degré de vision. Mais, néanmoins, ceux qui désireraient continuer à faire partie de l'Union comme membres associés, c'est-à-dire, payant une cotisation annuelle de 15 francs, continueront de trouver en nous

des camarades dévoués, et dans nos bureaux, une source de renseignements pour toutes les questions qui pourront les embarrasser.

Bien entendu, le bureau étudiera avec soin chaque cas particulier avant de refuser le renouvellement de la qualité de membre titulaire de l'« U. A. G. ». Tous ceux qui sont réformés à 100 o/o par l'État pour cécité restent de droit membres de notre Union, que la réforme soit définitive ou temporaire.

Extrait de la Revue Belge *L'Ami* du 1^{er} Novembre 1920.

CONSEILS PRATIQUES

M. P. Villey a puisé ces conseils dans *Victory over Blindness*, le livre de Sir Pearson, directeur de Saint-Dunstan, à Londres.

Conseils sur la tenue à table :

Sir Pearson avise ses auditeurs de se garder d'une vicieuse pratique qu'il a rencontrée chez beaucoup d'aveugles, habitude de heurter bruyamment leur assiette avec le couteau, la fourchette, la cuiller, pour explorer s'il reste quelque chose à manger. Il obtient la même information, leur dit-il, sans aucun bruit, en passant légèrement son couteau sur la surface de l'assiette. Il indique de même comment il touche légèrement avec son couteau lorsqu'il veut s'assurer que le morceau de viande qu'il vient de couper n'est pas trop gros pour être porté à la bouche. Encore un petit conseil pour la table : pour le comprendre, il ne faut pas oublier qu'en Angleterre les convives placent leur verre à leur droite. Un aveugle, dit Sir Pearson, doit veiller, lorsqu'il vient de boire, à ne pas reposer son verre sur la lame du couteau qui attend le prochain service. C'est une maladresse qui se fait très bien. Et un effet fort probable en est que, quand vous prenez ensuite votre couteau, voilà votre verre qui fait la culbute. Cela se fait très particulièrement bien avec un verre de vin à long pied. J'ai eu un jour la mortification de renverser un verre de vin sur les genoux d'une dame qui était assise à côté de moi ; ce fut fâcheux pour sa robe, mais bon pour moi, car je ne crois pas avoir jamais depuis posé un verre sur une lame de couteau.

Les aveugles, dit-il encore, trouvent que souvent on les avertit de choses qui n'ont pas la moindre importance, tandis qu'on ne leur dit absolument rien de choses qui sont fort importantes. Je me rappelle parfaitement un exemple de ceci qui se produisit peu après que ma vue fût définitivement perdue. Je dinais dans une maison où le salon

était au premier et la salle à manger au rez-de-chaussée. J'offris le bras à la maîtresse de maison pour aller à la salle à manger, et, comme nous arrivions à la porte du salon, elle me dit : « Ici, faites bien attention, nous voici à un tapis ». Le tapis en question était un tapis tout à fait mince, qui, en vérité, demandait beaucoup de sagacité pour être perçu. Après quoi, elle me conduisit aux premières marches de l'escalier sans un mot d'avertissement ; et, si je n'avais pas suivi ma pratique habituelle, qui est de tenir les épaules bien en arrière quand je ne sais pas au juste la situation des marches par rapport à moi, nous aurions certainement tous les deux descendu l'escalier avec plus de rapidité que de décorum. Depuis ce temps-là, j'ai toujours conseillé aux personnes qui venaient de perdre la vue de se tenir bien droites quand elles approchent d'un escalier. Si votre corps est penché en avant au moment où vous arrivez brusquement aux marches, vous avez toutes les chances de faire un plongeon jusqu'au bas, la tête la première.

Vous voulez vous asseoir, et vous avez la main sur le bras de votre fauteuil. Naturellement il vous faut savoir de quel côté du bras est le siège. Comment vous y prendre ? Chercher le siège avec la main ? Non pas, vous auriez l'air si gauche. Tâchez légèrement avec le mollet si le siège est bien derrière vous. Personne ne s'apercevra de rien. Si vous êtes près de la cheminée, afin de vous épargner toute maladresse, vous ferez bien de reconnaître délicatement avec le cou-de-pied la position du garde-cendres. Cela se fait sans que personne ne s'en aperçoive. Si une personne vous conduit à une chaise, elle doit vous mettre la main sur le dossier ; il ne faut pas qu'elle vous pousse comme une chose sur le siège que vous aurez à occuper.



NOTES & INFORMATIONS

NOTRE GUIDE EN CHEMIN DE FER

A la suite des démarches que l'« U. A. G. » avait reprises dernièrement quand la discussion sur les chemins de fer était mise à l'ordre du jour de la Chambre des députés, nous avons obtenu de M. About la promesse qu'un amendement favorable aux grands mutilés serait déposé au sujet du transport en chemin de fer.

Nous avons le plaisir de vous annoncer que la Chambre des députés a en effet voté le transport gratuit du guide de l'aveugle, celui-ci ne payant qu'un quart de place comme les autres mutilés. C'est là une heureuse réforme qui nous mettra sur un pied d'égalité avec nos camarades heureusement moins blessés que nous et qui n'ont pas besoin d'une tierce personne, et nous espérons que le Sénat ratifiera par un vote prochain le vote de la Chambre.

NOTE AU SUJET DE LA CARTE DE METRO

Un certain nombre de nos camarades dont la validité de la carte de transport gratuit dans le métro expirait le 31 décembre 1920 se sont inquiétés de savoir dans quelles conditions ils pouvaient faire renouveler ladite carte.

Qu'ils soient rassurés à ce sujet : la carte qu'ils ont actuellement en leur possession est toujours valable, malgré la limitation de durée inscrite dessus.

LÉGION D'HONNEUR

Une question a été posée au Ministre de la Guerre au sujet des formalités à remplir par les invalides 100 o/o médaillés militaires pour l'obtention de la Légion d'honneur accordée par la loi du 16 août 1920.

Le Ministre a répondu que l'attribution de la Légion d'honneur aux médaillés militaires de la guerre réformés à 100 o/o aurait lieu après examen de leurs dossiers par les soins du Ministère de la Guerre, d'accord avec le Ministre des pensions, sans que ces mutilés aient aucune démarche à faire.

Il ajoute : « Les nominations ou promotions n'auront lieu qu'après le vote du projet de loi tendant à régulariser les attributions des décorations décernées pendant la guerre ».

Un député, M. Ferrari, a posé une question au Ministre afin d'acquiescer la certitude que toutes ces formalités vont être accomplies dans le plus bref délai, et que ces décorations qu'ils attendent depuis trop de mois ne tarderont plus à leur être attribuées officiellement.

ARRÉRAGES APRES DECES

La question a été posée de savoir qui, lorsqu'un réformé titulaire d'une pension de la loi du 31 mars 1919 vient à décéder, doit toucher les arrérages échus.

Elle est résolue de la façon suivante :

Les arrérages échus au jour du décès d'un pensionné doivent être payés à ses héritiers.

D'autre part, aux termes de la loi du 17 avril 1916, les décomptes d'arrérages restant dus au décès des titulaires de toute pension servie par l'État, sont valablement payés entre les mains de leur veuve, à moins d'opposition de la part des héritiers légataires ou créanciers. Les veuves sont dispensées de caution et d'emploi, sauf si elles ont à répondre des sommes ainsi touchées vis-à-vis des héritiers légataires, au même titre que toutes autres valeurs dépendant de la succession ou de la communauté.

Ces arrérages sont payables sans qu'il soit nécessaire d'attendre l'échéance du trimestre entre les mains des héritiers de la veuve.

La demande doit être adressée au trésorier-payeur général du département où la pension était payée.

Le dossier à constituer pour la veuve doit être composé : 1° de l'acte de décès, 2° de l'acte de mariage, 3° du certificat d'inscription, 4° d'une déclaration de non-cumul et 5° d'un certificat de non-séparation de corps et de non-divorce établi par la mairie.

Les héritiers doivent fournir :

- 1° Certificat de l'inscription de la pension ;
- 2° L'acte de décès du titulaire sur papier libre ;
- 3° Un certificat de propriété dressé, en général, par le juge de paix si le défunt est décédé sans testament, ou par le notaire, s'il y a un testament.
- 4° Une déclaration de non-cumul attestant que le pensionné ne recevait aucun traitement ou aucune pension.

POUR NOS CAMARADES RÉFORMÉS D'AVANT-GUERRE

Un certain nombre de nos camarades réformés à 100 o/o avant le 2 août 1914 nous ont demandé s'ils pouvaient bénéficier des majorations de pension d'ancienneté prévues par la loi du 25 mars 1920.

La réponse est la suivante :

Parmi les militants qui, au 2 août 1914, étaient titulaires d'une pension d'invalidité de la loi 1831, seuls ceux qui ont repris du service pendant la guerre ont droit aux majorations de pension prévues par la loi du 25 mars 1920 ; les autres, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas repris de service, continuent à percevoir l'allocation temporaire aux petits retraités de l'État, sans majorations.

Plusieurs projets sont à l'étude pour modifier la situation faite à nos camarades devenus aveugles d'un fait de guerre remontant avant le 2 août 1914. Nous tiendrons nos lecteurs du Bulletin au courant dès qu'une mesure équitable interviendra.

POUR LES REFORMES TEMPORAIRES

Il a été constaté qu'un grand nombre de réformés temporaires qui doivent passer des visites tous les deux ans n'étaient pas convoqués en temps voulu pour qu'il n'y ait pas d'interruption dans leurs pensions. Certains attendent quelquefois plus de six mois avant de voir renouveler les gratifications qui, pour les très grands mutilés, constituent la principale des ressources.

Le Ministre a cependant fait donner des ordres par sa circulaire du 14 avril 1920, prescrivant aux commandants des bureaux de recrutement et aux médecins-chefs des centres de réforme de convoquer 40 jours avant l'expiration de la période de valabilité de la pension.

Ceci a été complété par une circulaire du 3 août 1920 déclarant que lorsqu'il n'y avait nulle faute des intéressés dans le retard à la comparution devant une commission de réforme, on devait leur délivrer un titre d'allocation provisoire d'attente basé sur l'ancien pourcentage d'invalidité reconnu.

Ces deux notes sont complétées par l'article suivant qui vous indiquera à quelle époque votre pension temporaire devient définitive.

A QUEL MOMENT LA REFORME DEVIENT-ELLE DEFINITIVE?

Très souvent la question nous est posée au sujet de la durée maximum de la pension temporaire.

La loi du 31 mars 1919 prévoit que lorsque quatre ans se sont écoulés depuis la date de la première réforme temporaire, automatiquement le pensionné devient réformé définitif, même s'il n'a pas subi les revisions prévues par la loi et qui doivent avoir lieu tous les deux ans.

Une circulaire du 12 octobre dernier a précisé que les anciens

militaires actuellement titulaires d'une pension temporaire dont le point de départ remontait à plus de quatre ans avaient leurs droits acquis à une pension définitive; et la transformation de leur pension temporaire actuelle en une pension définitive équivalente doit être effectuée d'office et sans formalités ni examen médical nouveau.

POUR NOS CAMARADES DE SEINE-ET-MARNE ET DU LOIRET

L'Association « Pour nos Aveugles » qui a son siège à la Préfecture de Melun (Seine-et-Marne), et dont la présidente est Mlle Chenault, de Moulignon, par Ponthierry (Seine-et-Marne), nous a fait part de l'œuvre accomplie depuis quelques mois.

La bibliothèque de cette association est complètement installée, maintenant, et en mesure de fournir des livres à tous ceux d'entre les camarades de ces deux départements qui en feront la demande.

D'autre part, l'Association a constitué un groupement important de personnes désireuses d'assurer une clientèle aux broisseurs et aux tricoteurs de la région. Actuellement, 700 personnes sont en relations avec la direction de l'Association et ceux d'entre vous des départements de Seine-et-Marne et du Loiret qui voudront se mettre en relations avec Mlle Chenault pourront trouver un débouché pour leurs produits fabriqués.

EXTRAIT DU RAPPORT DE L'ACADEMIE FRANÇAISE SUR LES PRIX DE VERTU

Nous extrayons du rapport de l'Académie française le passage suivant qui intéresse un de nos membres du Comité de patronage : Miss Getty, qui fut la fondatrice et la directrice de l'imprimerie « La Roue » et qui poursuit aujourd'hui son œuvre avec la solide collaboration du permanent Blind Relief War Fund et avec celle de plusieurs Françaises dévouées.

« A deux Américaines nous remettons des médailles d'argent : Miss Alice Getty, émue, à son tour, du sort de tant de jeunes gens qui ont perdu la vue dans les combats, a fondé, sous le titre de « La Roue », une imprimerie spéciale, destinée à leur rendre accessibles toutes les publications qu'ils ont besoin de connaître pour achever leurs études. Miss Alice Getty a consacré à cette charitable entreprise, non seulement toute son activité, mais toutes ses ressources. « La Roue » a imprimé 11.400 volumes qui ont été distribués gratuitement à 250 étudiants français aveugles de guerre et à 50 écoles de rééducation.

» Elle a édité des ouvrages de vulgarisation en sept langues et des

dessins en relief d'une grande originalité. Elle a recruté tout un personnel de choix pour veiller à l'impression des volumes, à la qualité du point, à l'élégance de la reliure. Bref, elle s'est multipliée pour mettre sous les doigts du plus grand nombre possible d'aveugles ces livres qui sont la consolation de leur infirmité et la lumière de leurs ténèbres. »

Toutes nos sincères félicitations et nos remerciements à Miss Getty, à ses collaborateurs et au permanent Blind.

Chronique de l'« U. A. G. »

Procès-verbal de la Séance du Conseil d'Administration du 6 Novembre 1920

La séance est ouverte à 14 h. 30 sous la présidence du commandant Sallerin. Sont présents :

MM. Arnault, Bocquet, Bertrand, Boetzel, Conan, Dufourc, Goubin, Gudéfin, Izaac, Laffargue, Noireaux, Roy Georges, Toudouri, Webber.

Délégués du G. O. M. : MM. Marteau, Seguin.

Ont répondu par lettre : MM. Albert, Antoine, Bourguignon, Dallet, Lallement, Planquette, Sigault.

Du Comité d'action : Mme Bouchart, M. de Traversay, vice-président.

Assiste à la séance : Favret.

Lecture du procès-verbal de la séance du 9 octobre 1920. — Adopté.

Lecture de la situation financière. — Le trésorier expose que les dépenses du mois dépassent les recettes de 4.986 fr. 15. Le Conseil décide, d'une part, de restreindre les frais, et d'autre part de faire de la propagande en faveur de l'Union.

Organisation de l'assemblée générale. — A la suite des démarches de Toudouri, l'Assemblée générale aura lieu dans la salle des mariages de la mairie du 10^e arrondissement. M. de Traversay accepte de régler l'organisation générale de cette réunion.

Rapport annuel définitif. — Après exposé du président et du secrétaire général, le Conseil décide de confier au Bureau le soin de

mettre les chiffres définitifs dans le rapport financier puisque les chiffres parus dans le projet de rapport sont ceux arrêtés au mois d'août.

Le Conseil exprime ses remerciements aux imprimeurs Dubois et Bauer pour les conditions particulièrement avantageuses qu'ils nous font pour le Bulletin.

Afin de prendre connaissance du rapport définitif avant l'Assemblée générale, le Conseil fixe la prochaine réunion au samedi 11 décembre.

Communication de divers projets émanant des œuvres d'aveugles. — Le Conseil est saisi de plusieurs notes provenant de différentes œuvres d'aveugles qui offrent une collaboration directe à l'« U. A. G. », soit actuellement, soit pour l'avenir.

L'étude de ces questions, d'une très grosse importance pour l'avenir des aveugles, est confiée au bureau par le vote à l'unanimité de la motion suivante :

Motion. — Le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance des divers projets qui lui ont été soumis de la part de certaines œuvres, exprime sa gratitude pour l'aide qui lui est offerte, donne mandat à son bureau de réaliser ces offres, de concert avec les représentants qualifiés; exprime sa confiance au bureau, à qui il donne mandat de traiter la question au mieux des intérêts des aveugles.

Délibération au sujet de la fin du mandat du Comité d'action de l'« U. A. G. ». — Le Conseil d'administration manifeste ses sentiments de reconnaissance envers les membres du Comité d'action pour la collaboration précieuse qu'ils ont apportée au cours de l'exercice 1920.

Il charge le bureau d'être son interprète à la séance que tiendra le Comité d'action à la fin de son mandat.

Examen d'une demande de subvention à une société d'aveugles de guerre. — Un groupement d'aveugles ayant fondé un commerce d'épicerie a demandé une subvention à l'Union. Une discussion générale s'engage; après l'exposé du camarade Conan, le Conseil décide un supplément d'enquête qui sera présenté à la prochaine séance.

Vœu des anciens élèves masseurs de Mme Léopold Kahn. — Ces masseurs demandent l'ouverture d'un crédit de 400 francs à chacun d'eux. Cette somme ne pourrait lui être attribuée en totalité ou en partie que pour une raison motivée. Les demandes seraient soumises aux délégués de la section des masseurs, qui statueraient et transmettraient au Conseil d'administration pour ratification.

Le Conseil prend acte du vœu émis par le groupement des masseurs, élèves de Mme Kahn. Il le communiquera à Mme Kahn et recherchera, de concert avec elle, une solution de conciliation.

Représentation de l'« U. A. G. » en Amérique par Miss Holt, membre du Comité de patronage. — Le Comité du Phare a décidé de demander à Miss Holt de représenter en Amérique, en même temps

que le Phare de France, l' « U. A. G. » et de recueillir des fonds dans l'intérêt mutuel de ces deux œuvres.

Miss Winifred Holt, membre du Comité de patronage de l' « U. A. G. » est parfaitement qualifiée pour parler au nom des aveugles de guerre français en Amérique et recueillir les dons qui pourraient être faits à l'Union des Aveugles de Guerre.

Offre de l'Union féminine française. — Le président fait donner lecture d'une lettre reçue de Mme la colonelle Grave. Elle demande à l' « U. A. G. » de collaborer à une réunion organisée par sa société dans la salle des fêtes du *Journal*, dans le but d'entretenir le souvenir de la grande guerre.

Le Conseil d'administration donne plein mandat à Mme Bouchart, membre du Comité d'action, pour prendre contact avec la présidente de l'Union féminine française, et, s'il y a lieu, de décider des mesures de détail.

Offres de pardessus. — Le camarade Paradis offre des pardessus à 55 francs. Le Conseil décide l'insertion de cette offre au prochain Bulletin, les locaux actuels de l' « U. A. G. » ne nous permettant pas de servir d'intermédiaire entre le vendeur et les acheteurs.

Elections à l'Office départemental des mutilés. — Lecture est faite du résumé du décret du 15 octobre et de la circulaire d'application du 31 octobre 1920 au sujet de la nomination de la moitié des membres de l'Office départemental des mutilés par les délégués des Associations des mutilés, pensionnés et veuves de guerre.

Le Conseil sera réuni d'urgence un dimanche, pour la nomination des délégués au Congrès électoral dès que l'ordre préfectoral sera arrivé.

D'ores et déjà le bureau a communiqué au préfet le nombre des membres de l'Union, conformément à l'article 1^{er} de la circulaire.

La séance est levée à 17 h. 30.

Procès-verbal de la Séance du Conseil d'Administration du 11 Décembre 1920

La séance est ouverte à 14 h. 30, sous la présidence du commandant Sallerin.

Sont présents : Arnault, Bertrand, Bocquet, Boetzel, Conan, Dufour, Ecal, Goubin, Gudefin, Laffargue, Lagarde, Izaac, Noireaux, Roy Georges, Toudourin, Weber.

M. Marteau du C. O. M.

Excusés : Albert, Antoine, Aubin, Bourguignon, Leloup, Planquette, Sigault.

Assistent à la séance les camarades : Heuze, Vigny, Mme Bouchart, M. de Traversay, membres du Comité d'action.

Lecture du procès-verbal de la dernière séance. — Adopté.

Lecture de la situation financière. — Adopté.

Etrennes du personnel. — Le secrétaire général propose d'accorder 200 francs à chacun des deux premiers employés et 100 francs à chacun des autres ; le Conseil accepte à l'unanimité et lui confie en outre le soin de rétribuer le concierge (50 francs), les facteurs, etc.

Lecture de la lettre de démission du camarade Dallet. — Le Conseil décide à l'unanimité de le remplacer par le camarade qui a obtenu le plus de voix après les 14 élus ; c'est Boudant.

Rapport définitif. — Lecture est faite des modifications apportées au projet de rapport. L'ensemble est adopté à l'unanimité par le Conseil.

Pour terminer l'œuvre accomplie par le Conseil d'administration, le secrétaire général rend compte des dernières démarches faites auprès du Ministre des pensions et qui résument les vœux émis par le Conseil au cours de ses séances et que voici :

Le Conseil donne mandat à son bureau pour continuer auprès des pouvoirs publics l'action entamée au sujet des pensions des très grands mutilés.

Il importe que les avantages obtenus par la dernière loi de finances du 31 juillet 1921 soient introduits dans la loi des pensions elle-même.

Le bureau devra, en ce qui concerne les aveugles aujourd'hui tous pensionnés à 6.000 francs, essayer d'obtenir des améliorations sur les points suivants :

- 1° Allocations supplémentaires pour mutilations multiples ;
- 2° Allocations portées à 500 francs par enfant à partir de 6.000 francs, au lieu de 200.
- 3° Addition pure et simple pour les militaires de carrière de la pension de retraite ou de la pension proportionnelle à l'ensemble global de toute pension et indemnité qui revient à un soldat se trouvant exactement dans les mêmes conditions de blessure et de charge de famille.
- 4° Maintien des principes de l'échelonnement dans chaque grade.

II. — Transport en chemin de fer : les aveugles de guerre demandent l'obtention du quart de place unique pour l'aveugle et son guide en toute classe.

III. — Légion d'honneur : le Conseil d'administration de l' « U. A. G. » a voté à l'unanimité la motion suivante :

Le Conseil estime que le Parlement devrait examiner à nouveau les termes du décret accordant la Légion d'honneur à tous les invalides de la guerre de 100 o/o. Cette récompense devrait tout au moins être attribuée avec le qualificatif : « A titre militaire sans traitement. »

IV. — Prolongation du délai de mariage pour que la veuve puisse bénéficier de la pension prévue par le paragraphe 5 de l'article 14 de la loi du 31 mars 1919. Nous demandons que le délai prévu de deux ans pour contracter mariage à la suite de la réforme ou de la cessation des hostilités soit porté à 5 ans à partir des mêmes dates.

Sur le deuxième point, lecture est faite d'une lettre de M. About, député, qui va présenter un amendement dans ce sens au cours de la prochaine discussion sur les chemins de fer à la Chambre.

Pour le quatrième point, le Conseil propose de demander que le délai soit établi en tenant compte de l'âge des intéressés et du temps écoulé depuis la réforme ou la cessation des hostilités.

— Le camarade Leloup a exposé par lettre l'utilité qu'il y aurait à étudier le budget à l'Assemblée générale, le secrétaire général expose à nouveau le projet de budget déjà étudié par le Conseil et celui-ci décide d'en faire donner lecture à l'Assemblée générale.

M. de Traversay expose les dispositions prises pour l'organisation de la salle. Elles sont adoptées par le Conseil.

Etude d'une réclamation d'un aveugle de guerre. — Le Conseil est saisi d'une demande de l'aveugle de guerre Masselier qui désire assister à l'Assemblée générale pour protester contre sa radiation prononcée le 15 novembre 1919.

Après exposé des faits, quant à la forme et étude des statuts, le Conseil se rallie à la motion suivante présentée par le trésorier.

Vu la démarche de l'aveugle de guerre Masselier auprès du secrétaire général, le Conseil d'administration décide que le cas de Masselier sera étudié à nouveau. Communication du rapport lui sera donnée.

Il pourra assister à l'Assemblée générale, mais celle-ci ne pourra se prononcer sur le fond de l'affaire qui jusqu'ici n'a été étudiée par aucun Conseil.

Fédération de l'œuvre. — *Siège social de l'« U. A. G. ».* — En ce qui concerne la Fédération des œuvres d'aveugles et le siège social de l'« U. A. G. », les membres présents du Conseil décident de confier au Conseil suivant l'étude de ces questions.

Subvention au groupement des épiciers. — La discussion générale est reprise. Lecture de l'article I des statuts est donnée. Le secrétaire général fait adopter le principe de la subvention pour encourager le groupement.

11 membres votent pour : Arnault, Bertrand, Bocquet, Dufoure, Ecal, Goubin, Lagarde, Izaac, Noireaux, Roy Georges, Webber.

Contre : Conan, Gudefin, Laffargue, Toudouri.

Les dispositions prises sont les suivantes : prêt de 3.000 francs remboursables sans intérêt à raison de 1.000 francs par an, le trésorier ayant fait ressortir l'impossibilité financière dans laquelle l'« U. A. G. » se trouve de prêter plus ou de donner une telle somme.

Communication est faite aux épiciers présents afin qu'ils l'étudient. Ils feront connaître au Conseil d'administration s'ils acceptent ou s'ils refusent.

Projet de fédération interalliée. — Le secrétaire général rend compte des efforts faits par le groupement des associations de mutilés. Il expose la nécessité de participer au mouvement et demande au Conseil d'accepter le principe du groupement.

Le Conseil l'accorde à l'unanimité, laissant au bureau le soin pour suivre l'étude de cette question.

Don de Mme Kahn. — Lecture est faite d'une lettre de Mme Kahn qui déclare que les intentions du Comité donateur n'ont jamais varié et que la somme doit servir à accorder 50 francs en cas de mariage des masseurs élèves de l'école et de la naissance de leurs enfants.

— Le secrétaire général rend compte d'une conversation qu'il a eue avec le général Maunoury, en particulier sur la question de la Légion d'honneur attribuée aux réformés à 100 o/o à titre civil.

— Le capitaine Izaac fait part aux membres du Conseil de sa décision prise de n'accepter aucune fonction dans le bureau du Conseil de l'« U. A. G. » pour 1921.

La séance est levée à 18 heures.

Procès-verbal de la Séance du Conseil d'Administration du 18 Décembre 1920

La séance consacrée à la nomination du bureau du Conseil pour l'année 1921 est ouverte à 14 h. 30 sous la présidence de M. Boetzel, doyen d'âge.

Sont présents : Amar, Arnault, Bardoux, Bertrand, Bocquet, Boetzel, Boudant, Conan, Delage, Dufoure, Ecal, Goubin, Gudefin, Laffargue, Izaac, Noireaux, Roy Georges, Toudouri, Webber.

Excusé : Bois.

Le vote a eu lieu par correspondance : 24 bulletins sont parvenus au bureau au moment de l'ouverture de la séance.

Lecture du dépouillement est donnée par le président.

Présidence : Ont obtenu : Goubin, 10 voix (élu); Laffargue, 7; Toudouri, 1; Blanc, 1; Nul, 1.

Goubin est élu. Faisant observer que ses occupations lui laissent très peu de loisirs pour accepter ce poste, M. Goubin décline cet honneur. Le Président, au nom du Conseil insiste. M. Goubin accepte la présidence.

— Vice-présidents : ont obtenu :

Roy Georges	13 voix	Conan	4 voix
Gudéfin	10 —	Dufourc	3 —
Bois	8 —	Amar	1 —
Laffargue	7 —	Arnault	1 —
Noireaux	5 —	Bocquet	1 —
Bardoux	5 —	Boudant	1 —
Goubin	4 —	Delage	1 —
Toudouri	4 —	Ecat	1 —

Sont élus : MM. Roy Georges, Gudéfin, Bois.

Les deux premiers acceptent. M. Bois sera invité à faire connaître sa décision :

— Secrétaire général, ont obtenu :

Bertrand, 10 voix ; Izaac, 9.

Laffargue, Arnault, Boudant, Noireaux, 1 voix.

M. Bertrand est élu et accepte le poste.

Le Bureau étant ainsi régulièrement constitué avec M. Boetzel comme trésorier qui a eu ses fonctions renouvelées par le scrutin général, le président d'âge invite le nouveau bureau à entrer en fonctions.

Le président, M. Goubin, lève la séance à 15 h. 30.

ENTRE NOUS

NAISSANCES

Notre camarade et Mme Marot (Jean) nous font part de la naissance leur fille Yvette, le 24 novembre.

Notre camarade et Mme Souverain, nous font part de la naissance de leur fils Roger, né le 22 octobre (2^e enfant).

Notre camarade et Mme Bourguignon, nous font part de la naissance de leur fils Pierre, le 17 novembre.

Notre camarade et Mme Lemarchand (André), nous font part de la naissance de leur fille Denise, le 20 novembre.

Notre camarade et Mme Rain (Maurice), nous font part de la naissance de leur fille Geneviève, le 17 novembre.

Notre camarade et Mme Lalœuf (Lucien), nous font part de la naissance de leur fille France, le 27 novembre.

Notre camarade et Mme Molinie (Bernard), nous font part de la naissance de leur fils Jean, le 24 novembre.

Notre camarade et Mme Courtecuisse (Jules), nous font part de la naissance de leur fille Marie, le 10 mai 1920.

Notre camarade et Mme Radet (Henri), nous font part de la naissance de leur fils Jean, le 19 novembre.

Notre camarade et Mme Prevost (Albert), nous font part de la naissance de leur deuxième fille Andrée, le 29 novembre.

Notre camarade et Mme Stephan (Jean-Louis), nous font part de la naissance de leur fille Laurence, le 11 novembre.

Notre camarade et Mme Benel (Edouard), nous font part de la naissance de leur fils Jean-Adolphe, le 7 décembre.

Notre camarade et Mme Blondeau (Pierre), nous font part de la naissance de leur sixième enfant Monique, née le 6 décembre.

Notre camarade et Mme Delorme (Louis), nous font part de la naissance de leur quatrième enfant Pierre, né le 6 décembre.

Notre camarade et Mme Congrétais, nous font part de la naissance de leur fille Hélène-Joséphine, le 13 décembre.

Notre camarade et Mme Porcheron (Alphonse), nous font part de la naissance de leur cinquième enfant Marcel-Fernand, né le 14 décembre.

Nous adressons nos bien sincères félicitations aux heureux parents et vœux de prospérité aux bébés.

MARIAGES

Notre camarade Nicolas (A.), nous fait part de son mariage, qui a été célébré le 13 novembre.

Notre camarade Vernhes (Justin), nous fait part de son mariage avec Mlle Louise Souyri, qui a été célébré le 11 septembre.

Notre camarade Fayolle (Athanase), nous fait part de son mariage avec Mlle Rosa Jutteau, qui a été célébré le 27 novembre.

Notre camarade Labbé (Camille), nous fait part de son mariage avec Mlle Gracieuse Hitsague, qui a été célébré le 23 novembre.

Notre camarade Le Burlout (Joseph), nous fait part de son mariage avec Mlle Anne-Louise Tellier, qui a été célébré le 24 novembre.

Notre camarade Lamy (Aimé), nous fait part de son mariage avec Mlle Suzanne Boffy, qui a été célébré le 30 octobre.

Notre camarade Roche (Louis), nous fait part de son mariage avec Mlle Germaine Roche, qui a été célébré le 11 décembre.

Notre camarade Chaullier (Clovis), nous fait part de son mariage avec Mlle Eveline Grassot, qui sera célébré en janvier.

Notre camarade Gustin (Louis), nous fait part de son mariage avec Mlle Marie Chapot, qui a été célébré le 19 juin 1919.

Notre camarade Gohiec (Jean), nous fait part de son mariage avec Mlle Philomène Roussel, qui a été célébré le 18 décembre.

Notre camarade Daviaud (Henri), nous fait part de son mariage, qui a été célébré le 25 novembre.

Notre camarade Santini, nous fait part de son mariage avec Mlle Marie Ceccoli, qui sera célébré le 12 janvier 1921.

Notre camarade Hesnard (Edouard), nous fait part de son mariage avec Mlle Marthe Mousier, qui sera célébré le 6 janvier 1921.

Nous adressons aux nouveaux époux tous nos vœux de bonheur.

DÉCÈS

Nous apprenons le décès :

De notre camarade Michel (Henri), décédé le 18 octobre.

De la mère de notre camarade Drion (Louis), décédée le 18 novembre.

De notre camarade Robillard (Emile), décédé le 9 décembre 1920.

De la petite-fille de notre camarade Touzet (Joseph).

De la femme de notre camarade Cardot (Désiré), décédée le 17 décembre.

De notre camarade Joannes (Martin), décédé le 12 septembre.

Nous apprenons en même temps la naissance et le décès du bébé de notre camarade Alquier (Louis), survenu le même jour.

Nous exprimons aux parents nos plus vives condoléances.

NOUS RECHERCHONS

L'auteur de la lettre adressée à nos bureaux le 3 décembre 1920 par un camarade qui habite Parfondru et qui n'a pas signé sa lettre. A cause de cela, nous n'avons pu lui répondre.

OFFRES ET DEMANDES

Le camarade Monnier (Félix), brosier, quartier Montaudran, maison Guiraud, à Toulouse (Hte-Garonne), informe les lecteurs du Bulletin qu'il a un certain nombre de balais montés en coco à vendre, au prix de 2 fr. 50 pièce.

Le camarade Frère, demeurant à Sommery (Seine-Inf.), aurait à vendre 40 kilos de laine au prix de 50 fr. le kilo franco de port, dans les teintes suivantes : marron, gris foncé, lie de vin, beige. Il adresserait les échantillons sur demande.

M. Derieux, 11, r. d'Ingersheim, à Colmar, informe les brosiers qu'il peut livrer rapidement des bois de brosse parfaitement propres et à des prix très avantageux. La livraison peut avoir lieu par petite quantité.

Lettres de Camarades

Lettre du Camarade Calmès Firmin, de Brives :

Le 10 octobre dernier, nous avons eu ici, dans notre ville de Brive-la-Gaillarde, la venue de notre camarade mutilé et éminent ministre des Pensions, M. Maginot, si sympathique et si dévoué à entendre et défendre la cause de tous les mutilés et je n'insisterai pas sur le bon accueil qui lui a été fait ici, en particulier par un très grand nombre de mutilés et anciens combattants.

A l'issue de cette venue, notre ministre Maginot s'est fait le grand plaisir de voir et entendre en particulier les mutilés de notre côté, dont plusieurs ont été si heureux de lui causer et lui présenter quelques cas les concernant, cela pour des réclamations si l'on peut les appeler ainsi au sujet de la loi des Pensions du 31 mars 1919. Dans le nombre de ces réclamations, je sais que quelques-unes ont paru nous être équitables par notre ministre et, pour ma part, je lui ai cité mon cas qui est le même pour bien des camarades, ce cas me concernant, je vous l'ai déjà fait connaître dans une de mes lettres que vous avez fait paraître sur notre Bulletin du mois d'avril 1920 et en peu de mots, je vous cite à nouveau sur ma lettre d'aujourd'hui mon cas. Après ma réforme définitive, j'ai contracté mariage avec une veuve d'avant-guerre, mère de deux enfants en bas âge et la loi des Pensions du 31 mars 1919 ne me donne aucun droit à percevoir les majorations pour chaque enfant, ce cas a paru tout de suite à notre ministre injuste, et il a reconnu que ces majorations devraient nous être acquises car, malgré que ces enfants ne soient pas les nôtres, nous sommes les remplaçants de leur pauvre père défunt et sommes aussi ceux qui les élèveront. Notre ministre a tout particulièrement pris en note ce cas et a dit que nous recevions satisfaction.

Par la voix de notre Bulletin, j'ai été très heureux d'apprendre que, avant de prendre leurs vacances, MM. les parlementaires avaient voté la nomination dans l'ordre de la Légion d'honneur à titre civil de tous les grands invalides déjà titulaires de la médaille militaire. Nous sommes très reconnaissants de cet honneur bien mérité que nous fait le Parlement, mais comme tous les camarades, je me joins à eux pour dire que cette décoration, suprême récompense du soldat, aurait dû nous être attribuée à titre militaire et non à titre civil, car c'est en face le Boche que nous l'avons gagnée. Cette mesure ne tardera pas, nous l'espérons, à être réparée par le Parlement.

LISTES D'AVEUGLES PAR DÉPARTEMENT

(Suite)



LISTE DES AVEUGLES DE L'INDRE

Auclair (Auguste), quartier de la Folie, par St-Marcel.
Aufrère (Marcel-André), 18, rue Jacquart, Issoudun, brossier.
Barbier (Charles), Hôtel de Ville, Reuilly.
Comble (Paul), chez M. Michaud, rue des Renards, Buzançais, brossier.
Davaillon (Emile-Alphonse), Montbasson, Cne Dorpheuilles, par Clion, cultivateur.
Decogné (Louis), Méobecq, par Vandœuvres, vannier.
Gironnet (Odilon), rue des Ponts, Châtillon, brossier.
Laurent (Étienne), à la Berthenoux.
Léonardon (Auguste), 14, avenue Gambetta, La Châtre, brossier.
Lucas (Georges), rue St-Lacténien, Villedieu-s.-Indre, brossier.
Meunier (Raphaël), Beauvais, Cne de Murs, par Clion, cultivateur.
Moteau (Jean), Méobecq, par Vandœuvres, brossier.
Moulin (Emile), à Villers, par Châteauroux, filetier.
Pinardon (Joseph), à la Bazonnerie, Cne Mouhet, par St-Benoit-du-Saul, chaisier-brossier.
Prault (Louis), à Bourrau, Cne de Clion.
Prévost (Albert), rue du Moulin, Chabris, brossier.
Renoux, 4, rue de la Chaume, Châteauroux, chaisier.

LISTE DES AVEUGLES D'ILLE-ET-VILAINE

Berthier (Félix-Joseph-Marie), St-Séglen, Le Mur-de-Bretagne, rempailleur de chaises.
Blaire (Jean-Marie-Julien), à Marcillé-Raoul, chaisier-brossier.
Cagneul (François), rue de Fougères, Saint-Aubin-du-Cormier, brossier.
Cavret (François-Jean-Marie), chez M. Busson, Les Champs-Moiteaux, par Combour, brossier-chaisier.
Chance (Joseph-Emile), St-Germain-s.-Ille, vannier.
Couesnon (Ange), rue des Bas-Sablons, Dinard, brossier.
Delourmel (Constant), Epronon-Nouvoiton, Châteaugiron, cultivateur.
Dumont (Louis-Marie-E.), à la Chenais-en-Gosne, cultivateur.
Faucquenoy (Georges), 22, boulevard Chateaubriand, Vitré.
Garnier (Maximilien), 8, rue de la Carrière, Rennes.
Gicquel (Fernand), 113, avenue du Mail, Donges, Rennes, vannier.
Girard (Auguste), Fg de Rennes, la Guerche-de-Bretagne, brossier.
Goudal (Jules-Ernest), route de Villamée, Louvigné-du-Désert, brossier.
Hamon (Théophile), Hôtel David, Monterfil, brossier.
Huet (Francis), rue Rouairie, St-Aubin-du-Favail, Canton de Château-Giron, brossier-chaisier.
Joubrel (Joseph), Au Biffoué-en-Guignen, brossier-chaisier.
Kallenbrun (Paul-Pierre), 25, boul. Edmond-Roussin, Fougères.
Kissel (Ernest), 6, avenue du Gué-de-Maud, Rennes.
Lemerle (Alphonse), Bourg de Brain, Cne de Rédon, brossier.
Levêque (Armand), Beauvais-en-Paimpont, brossier.
Clément-Margat, La rue Blanche, Goven par Guéchen, cultivateur.
Mauny (Albert-Marie), Iffendie, cordonnier.
Menuet (Pierre), 137, route Nationale St-Servan, brossier.
Morice (Constant), Le Pertre, brossier.
Pigeon (Louis), 51, bd de Rennes, Fougères.
Poubane (Pierre), 135, Fg St-Hélier, Rennes, brossier.
Richard (Célestin-Marie), 43, rue St-Hélier, Rennes, brossier.
Robert (Julien), Marcillé, Canton de Rétiers.
Sauvage (Pierre-François), rue de Fougères, St-Aubin-du-Cormier, brossier.
Lieutenant Thébaut (Léon), place de la Marine, Janzé, avocat.
Thébault (J.-B.), à St-Méen-le-Grand, sans profession.

LISTE DES AVEUGLES DE L'INDRE-ET-LOIRE

- Besnard (Pierre), route de Monthelan, à Monplaisir-Loches, chaisier.
Bezard (Henri), 22, rue Jeanne-d'Arc, à Langeais, chaisier.
Brossamain (Adrien), 8, rue des Docks, à Tours, brossier-chaisier.
Cantarel (Firmin), à Orbigny, chaisier.
Cantereau (Eugène), Bois Jacqiet, Epeigné-sur-Desme, chaisier.
Cornet, à Vou, par Ligueil, brossier.
Crochet (Alfred), 12, rue de la Barre, Tours.
Delhomais (René), rue Quintefol, à Loches, brossier.
Gatillon (Eugène), 68, rue du Docteur-Patry, à Saint-Maur, brossier.
Goussin (J.-B.), à Villaines, par Azay-le-Rideau, brossier.
Laine (Georges), à Savigné-sur-Lathan.
Marchand (Jules), place St-Jean-Langeais.
Mitault (Marcel), La Chapelle-Saint-Symphorien, Tours, brossier.
Pasquier (Auguste), 47, route de Paris, Paris, brossier.
Payen (Paul), au Pont de la Motte-Fondettes, marchand.
Riau (Joseph), 46, quai Charles-VII, Chinon, brossier.
Verite (Robert), 12, rue de Balzac, Tours, employé d'affaires commerciales.
Yvon (Maxime), 151, rue Colbert, Tours, chaisier.

LISTE DES AVEUGLES DE GUERRE DE L'ISERE

- Allemand (Célestin), Saillants du Gua, par Vif.
Braon (Augustin), La Motte-d'Aveilans.
Berruel (Louis), Chapareillan.
Bouval (Louis), aux Abrets, brossier.
Brossard (Guillaume), Valencin, par Heyrieux.
Colombat (Charles), rue du Béal, à Sassenage, brossier.
Coy (Jean), Culin, par les Eparres, cultivateur.
Guerrier (Jean), 16, rue d'Italie, Vizille, masseur.
Guerry (Jean), à Roustillon, brossier-vannier.
Guignon (Frédéric), rue du Bas-Rive, à Rives, brossier.
Guillard (Marius), à Salagnon, cultivateur.
Guilloud (Auguste), à Saint-Laurent-de-Mûre.
Guinet (Edouard), à Leyrieu, par Crémieu, chaisier-brossier.
Guinet (Emile), Valencogné, par Virieu, brossier.
Hebert (Georges), à Engins, cultivateur.

- Jacquet (Pierre), Vaulnaveys-le-Haut, vannier.
Le Bihan (Eugène), rue du Corcheboeuf, à La Verpillère.
Massot-Pallet, Coublevie-Plan-Menu, par Voiron, tonnelier.
Meillard (Léon), 18, rue d'Alembert, Grenoble.
Michelet (Eloi), 8, rue Hébert, Grenoble, tricoteur.
Moiroud (Marius), Bénévais, par le Grand-Semps, brossier.
Nozire (Henri), à Pont-de-Claix.
Reboud (Gaston), Izeaux, brossier-chaisier.
Revol (Claudius), à la Chapelle de la Tour-Hameau-de-Belle-Fontaine, par la Tour-du-Pin, masseur.
Roybin (Benoît), au Trept, canton de Crémieux, La Tour-du-Pin, brossier.
Royneau, à Goncelin.
Ruess, à Goncelin, ajusteur.
Samuel (Eugène), avenue de la République, Bourg d'Oisans.
Sarret (Aimé), 7, place Grenette, à Grenoble.
Vachon (Charles), à Freysin (Isère).

LISTE DES AVEUGLES DE GUERRE DU JURA

- Barbet (Paul), rue Traversière, Saint-Amour, brossier.
Barthelet (Louis), à Vaudrey, par Mont-sous-Vaudrey.
Bardet (J.-B.), à Augisey.
Bramard (Léon), Saint-Chamouab, commune de Nane, par Saint-Amour, vannier.
Chavin (Jules), Moulin Piquands, Longchaumois.
Monneret (Léon), à Ugnas, par Arinthod, brossier-chaisier.
Malessard (Léon), Montbrillant, par St-Claude, brossier-chaisier.
Olivier (Pierre), 30, place Nationale, Poligny.
Paget (Maxime), Morbier, brossier.
Pelletier (Alix), Vévy, par Couliège, brossier.
Rolland (Emile), Salans, par Fraissans, cordonnier.
Tisserand (A.), à Cosges, par Bleterans, vannier.
Tourres (Simon), Cenliège, brossier-chaisier.

LISTE DES AVEUGLES DE GUERRE DES LANDES

- Baude (Germain), Lambastide-d'Armagnac, cultivateur.
Campet (André), Tosse, cultivateur.

Castex (Paul), à Ygos-St-Saturnin, par Mont-de-Marsan, bro-
sier.
 Dessis (Léon), Rion-des-Landes, brosier-vannier.
 Dufau (André), Magesq.
 Duluc (Paul), Maison Louret, Oeyreluy, par Dax, brosier.
 Guillenjouan (René), Maison Arrouzes, à Labatut, chaisier.
 Hirigoyen (J.-B.), Saint-Laurent-de-Gosse.
 Lacoste (Joseph), à Soustous, brosier-vannier.
 Laluque (Henri), Maison Gaben, à Gouts, par Tartas.
 Lapebie (Bernard), Maison Fourcy, à Saubusse-les-Bains.
 Lapebie (Jean), Maison Mouscardes Hombonne, à Saubrigues,
chaisier.
 Lassalle (Auguste), Gracian Mézos, cultivateur.
 Lescarret (Jean), à Sorre-Harribey.
 Masse (Jean), Pernaôt-Litet-Mixe.
 Miremont (Pierre), Maison Jouanichou, St-Laurent-de-Gosse, par
Urt, brosier.
 Montaulieu (Pierre), Tarnos, chaisier-brosier.



Le Gérant : GARNIER.

Imprimerie Dubois et Bauer, 34, rue Laffitte, Paris.

Liste des Donateurs

Anonyme	200
Mlle Viennot, Cravant (Yonne)	20
M. Freyssinier, Paris	20
M. le docteur Houlmann, Paris	20
M. G. Houlmann	20
Mme A. Bernard	20
M. L. Schaulmann	20
M. J. Schulmann	20
M. R. Schulmann	20
Mme de Champezan	20
Mme la comtesse Kzewuska, Thonon (Hte-Savoie)	10
M. G. Remyon, sous-préfecture de Castres (Tarn) (don d'un de ses administrés)	500
Mme F. Genevoix, Paris	50
Mme Dolphy Kahn, Neuilly-sur-Seine	100
Mme Laroze, Paris	5
Mme David Weill, Neuilly-sur-Seine	100
Mme Petit de Villeneuve, Paris	10
Mme Pertus, Paris	20
M. et Mme G. Hure, Paris	50
Mme Victor Brosier, Paris	20
Mlle Paulette Picard, Maisons-Alfort (Seine)	10
MM. Patrelle frères et fils, Les Lilas (Seine)	20
Mlle Marthe Regnier, Paris	100
Mme Averton, Levallois-Perret (Seine)	40
M. J. Juven, Paris	50
Mme F. Tattegrain, Senlis (Oise)	50
Mme Albertini, Munster (Haut-Rhin)	20
Mme Montier, Paris	20
Mme Lebas, Paris	20
Mme Lazard, Paris	50
M. Ballot, Paris	20
Mlle Jarzuel, Séz (Savoie)	30
M. J. Siegfried, Paris	20
Mme Treburien, Neuilly-sur-Seine	20
Mme Seigneurie, Paris	20
Mme la baronne de Gunzburg, Paris	20
Mme Ricourt, Paris	20
Mme Deforge, Paris	50
M. Houppe, Paris	20
Mme Ruch, Versailles	50
M. Léon Lere, Maisons-Laffitte (Seine-et-Oise)	20
Subvention du Conseil Municipal de Paris	1.000
M. Pelletier, Tremblay-les-Gonnesse (S.-et-O.)	20
M. Delcroix, Le Caire (Egypte)	300
M. A. Nicol, Giuseppe, à Turin (Italie)	20
M. Dalloz, Paris	10

Mme F. Thorrand, Mutuelleville, Tunisie	25 »
Mme Famelart, Viroflay (S.-et-O.).....	20 »
M. Paul Mathon et Cie	20 »
Mme Mazuray, Paris	10 »
Mlle G. Picard, Paris	10 »
Les lecteurs de la Bibliothèque municipale de la rue Titon, Paris	38 95
Mlle Maupoix, Lagny (S.-et-M.)	50 »
Mlle Lacroix, La Bastide-de-Serou (Ariège)	10 »
Mlle Raynaud, Alger	20 »
Mme Champion, Paris	200 »
M. Dettelbach, Paris	10 »
Mme Zula Crosse, Paris	50 »
Mme Verner, aux Vivots (Oise)	20 »
Mme Louise Pouilles, Pamiers (Ariège)	10 »
Mme Amelle, Paris	10 »
Mme A. Chrétien, Chaligny (Meurthe-et-Moselle)	200 »
Une mère de Neuilly-sur-Seine	10 »
Mme Revel, Chamalières (Puy-de-Dôme). (Transmis par les <i>Annales</i> .)	50 »
Mme F. Begue, Camaret-sur-Aigues (Vaucluse)	150 »
M. Henri Carréga, Rio Salado (Oran)	20 »
M. J. Prost, Paris	20 »
Mme E. Nessi, Paris	10 »
M. Maurice Maunoury, Paris	100 »
Mme Vaillant, Paris	15 »
M. Jean Vic, Paris	20 »
Les élèves de l'École communale des filles, 33, rue de l'Amiral-Roussin, Paris	50 »
Les lecteurs de la Bibliothèque municipale de la rue Titon, Paris	37 75
Mlle G. Riban, Paris	20 »
Mme Lagneau, Rio-Salado (Oran)	100 »
Œuvre Anglo-Franco-Mauricienne (Ile Maurice). (Trans- mis par Mme Delcassé.)	100 »
Mlle G. Quiriere, Evreux (Eure)	50 »
M. le Directeur de l'Hôtel Moderne, à Paris	20 »
Mme Barthe, Port-au-Prince (Haïti)	50 »
M. Chabaud, huissier, à Dellys (Algérie)	20 »
Produit d'une quête faite au cours d'une conférence....	215 »
Mme Condamin, Metlaoui (Tunisie)	20 »
M. Cardinal, Bressuire (Deux-Sèvres)	10 »
M. le docteur Coulomb, Paris	20 »
M. Consil, Paris	20 »
Mme Arneuille, Paris	20 »
M. Ch. Delaroche, Chartres (Eure-et-Loir)	20 »
Mme Vve Lagneau, Rio-Salado, Oran	100 »
M. Henri Aubert, Paris	10 »

(A suivre.)